

<b>Zeitschrift:</b>	Archives héraldiques suisses = Schweizerisches Archiv für Heraldik = Archivio araldico Svizzero
<b>Herausgeber:</b>	Schweizerische Heraldische Gesellschaft
<b>Band:</b>	18 (1904)
<b>Heft:</b>	2
<b>Artikel:</b>	Les nobles Laurent de Lausanne
<b>Autor:</b>	Kohler, André
<b>DOI:</b>	<a href="https://doi.org/10.5169/seals-745241">https://doi.org/10.5169/seals-745241</a>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 15.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

Schwerter mit g. Griff. Herzschild mit g. Schildrand das Bild von 2/3. K. rechts gekrönter Helm mit zwei rotgeschnäbelten Schwanenhälsen, links gekrönter Helm mit wachsendem rotem Löwen.

Den Inhalt des interessanten Bandes vervollständigen S. 76—78 eine Aufzählung der Deszendenz Bernard Segessers (55) von einer Hand des 18. Jahrhunderts, ein modernes Verzeichnis der Familiengrabstätten im Hof zu Luzern (Fol. 98<sup>b</sup> und 99<sup>a</sup>) und von der Hand des ersten Anfängers des Bandes, des Ritters und Gardehauptmanns Jost die Kopie des Epigraphs seiner im Campo santo in Rom begrabenen Gattin Afra Fleckenstein<sup>1</sup> (Fol. 101<sup>a</sup>) und Auszüge aus den Jahrzeitbüchern von Mellingen, Inwil, Escholzmatt (Fol. 103<sup>a</sup> bis 104<sup>a</sup>), endlich ein moderner Auszug aus dem Jahrzeitbuch Hermetschwil (Fol. 104<sup>b</sup>).

---

## Les nobles Laurent de Lausanne.

Par André Kohler.

(Planche VIII).

Les Archives héraudiques ont déjà publié deux diplômes de l'empereur Sigismond: une concession d'armes en faveur de Claus von Diesbach, de 1434<sup>2</sup>; les Lettres de noblesse (Adelsbrief) des Luchs-Escher, de 1433<sup>3</sup>. Les Lettres d'anoblissement délivrées à Jean Laurent de Lausanne sont antérieures d'une année à ces dernières: ce beau parchemin, de 0<sup>m</sup>,50 sur 0<sup>m</sup>,32, dont le sceau a malheureusement été enlevé, fait partie de la collection du Vieux-Lausanne, association qui s'est constituée il y a quelques années pour sauver de l'oubli ou de la destruction tout ce qui peut rappeler le passé de la capitale du Canton de Vaud.

En voici le texte:

Sigismundus dei gratia Romanorum Rex semper augustus ac Hungarie Bohemie Dalmacie Croacie Provido Johanni Laurencij Burgensi Lausannensis Civitatis nostro et Imperii sacri fidei dilecto Graciam regiam et omne bonum fidelis dilecte Quamquam Romanam regiam munificenciam cum sole deceat cottidie relucere et iugiter aliquid agere quomodo regalis nominis gloria possit attolli Illud tamen thezauris eius singuariter apponitur per quod personis providis circumspetionis industria et morum venustate preditis honor impenditur et digna meritorum premia tribuuntur / Sane attendentes multiplicia probitatis merita quibus nos et sacrum Romanum imperium diligentibus studiis honorasti necnon sincere fidelitatis obsequia nobis et sacro Romano imperio exhibita et futuris temporibus per te et heredes tuos fervencius exhibenda Idcirco animo deliberato sacroque principum comitum et nobilium nostrorum et Imperii sacri fidelium accedente consilio te prefatum Johannem ac universos et singulos heredes tuos

<sup>1</sup> Der gravierte Originalgrabstein ist dort in der Sakramentskapelle am Boden noch zu sehen.

<sup>2</sup> Arch. héraud. 1891.

<sup>3</sup> Arch. héraud. 1897.

legitimos de lumbis tuis et tuorum heredum descendentes auctoritate Romana regia nobilitavimus nobiles fecimus constituius et creavimus Nobilitamus insignimus creamusque ad nobilitatis gradus apicem attollimus et vigore presencium graciosius elevamus ac sub forma et modo quibus decencius et prestancius possumus te et eosdem heredes tuos et descendentes nobilium honoribus privilegiis graciis immunitatibus et dignitatibus investimus decernentes quod ex nunc in antea eisdem ubique locorum frui valeatis et potiri. Et ne aliquibus in antea super condicione status tui et heredum tuorum predictorum valeat dubium suboriri nos de habundanciori plenitudine specialis gracie et pro confirmatione status vestri vobis animo deliberato et de certa sciencia Arma et nobilitatis insignia videlicet Clipeum cum campo celestini seu saphirei coloris, in quo quidem clipeo tres albe rose due in superiore et una in inferiore partibus continentur et in eius medio Trifolium aurei seu glauci coloris habetur damus et concedimus et auctoritate predicta Romana regia graciosius elargimur ut eadem arma et nobilitatis insignia in Clipeo et Galea more aliorum nobilium gestare et defere possitis et ipsis uti et frui in preliis, bellis hastiludiis duellis et in vestris sigillis et generaliter in omni exercicio et alias ubique locorum tam ad serium quam ad iocum iuxta animi vestri beneplacitum prout hec in medio presentis littere pictoris magisterio per figuram et species congruas distinctius sunt depicta Impedimentis quibuslibet penitus procul motis. Nolumus tamen ut per presentem armorum concessionem alicui hominum quantum ad arma sua preiudicium aliquod generetur. Gaudeatis igitur favore regio et de tanto pietatis munere etiam proles posteritas et heredes exultent et tanto fideliori studio ad nostrum et Imperii sacri honorem tua et heredum tuorum semper solidetur intentio quanto ampliori vos preventos conspiciatis munere graciaram. Nulli ergo omnino hominum liceat hanc nostrae nobilitacionis largicionis armorum concessionis et gracie paginam infringere aut et quovis ausu temerario contraire prout nostram et Imperii sacri indignacionem gravissimam voluerit arcus evitare.

Presentium sub nostre regie maiestatis sigillo testimonio litterarum. Datum in Civitate Senarum Anno domini millesimo Quadragesimo trigesimo secundo die vigesima septima mensis Julii Regnorum nostrorum anno Hungarie et Quadragesimo sexto Romanorum vigesimo secundo et Bohemie duodecimo.

Au revers du parchemin se lit l'indication «*Ad mandatum domini Regis Caspar Sligk*»<sup>1</sup> et le nom du greffier *Marquardus Brisacher*.

Les armes que l'Armorial de Mandrot attribue aux Laurent sont conformes à celles du diplôme de 1432: *d'azur au trèfle d'or accompagné de 3 roses d'argent, deux en chef et une en pointe*.

\* \* \*

A quelles circonstances Jean Laurent dut-il son anoblissement? Nous n'avons pu le découvrir. Le passage de Sigismond à Lausanne en 1415<sup>2</sup> lui

<sup>1</sup> Ansbach: Geschichte des Kaisers Sigmund, donne de nombreux détails sur Caspar Slik.

<sup>2</sup> En 1415 Sigismond se rendit de Bâle à Narbonne en passant par Aarberg, Neuchâtel, Lausanne, Genève, Chambéry, Valence, Nîmes, Montpellier. Cf. Ansbach, Op. cit.

fournit-il l'occasion de s'attirer les faveurs impériales? Ce serait possible. — En 1434, par un diplôme daté de Radolfzell, l'empereur confirma les franchises de Lausanne<sup>1</sup>; cette confirmation avait sans doute nécessité des démarches antérieures: Jean fit-il partie de la délégation chargée d'obtenir cette bulle? Nous n'en savons rien.

Par contre nous sommes assez bien renseignés sur la descendance de Jean Laurent grâce à l'arbre généalogique dressé par Olivier<sup>2</sup> au commencement du XVIII<sup>me</sup> siècle. Pour des raisons typographiques nous reproduisons cet arbre en abrégé; plus loin d'ailleurs nous donnerons les indications qu'il renferme sur les divers membres de la famille, en y ajoutant celles que fournissent les Mannaux du Conseil de Lausanne.

<b>Jean</b> demeurait à Neuchâtel en 1699							
<b>Françoise</b> 1624—1675	<b>Antoine</b> 1622—1622	<b>Jeanne</b> 1626—....	<b>Abraham</b> 1640—....	<b>Marie</b> 1631—1687	<b>Benjamin</b> 1633—170.	<b>Pierre</b> 1635—1639	
<b>Suzanne</b> 1590—....	<b>Judith</b> 1595—1665	<b>Charles</b> 1592—1642	<b>Marie</b> 1598—1613	<b>Jeanne</b> 1605—1669	<b>Pierre</b> 1601—....		
<b>David</b> 1553—1587	<b>Suzanne</b> 1553—1587	<b>Marie</b> 1563—1580	<b>Abel</b> 1552—1619	<b>Etiennaz</b> 1565—1567	<b>Benoite</b> 1568—1577	<b>Elie</b> 1556—1557	<b>Daniel</b> 1560—1564
<b>Antoine</b> mort en 1569				<b>Pierre</b> Mentionné comme frère d'Antoine dans des reconnaissances de 1577.			
<b>François</b>				<b>Antheina</b>			
<b>Jean</b>							

Provide Jean Laurent citoyen de Lausanne fut anobli par lettres patentes de l'Empereur Sigismond datées à Sienne en Toscane le 27 juillet 1432 Signées par Sligk avec le sceau en cire rousse pendant par des cordons jaunes et noirs. On y voit les armes accordées au dit Laurent.

Le Répertoire Picard<sup>3</sup> mentionne un Laurent, péager à Ouchy en 1378. Etait-ce un ancêtre de provide Jean Laurent? Nous ne pouvons le dire. — Le même recueil mentionne un Laurent syndic de Lausanne en 1493; il s'appelait Jean (Amedeus de Ruppe et Johannes Laurentii syndics en 1493)<sup>4</sup>: si c'est à lui que furent délivrées les Lettres de noblesse, il doit avoir été bien jeune lorsqu'il les reçut ou avoir exercé ses fonctions jusqu'à un âge des plus avan-

<sup>1</sup> Mém. et doc. pub. par la Soc. d'hist. de la Suisse romande. T. XXXV, p. 152.

<sup>2</sup> Les généalogies manuscrites d'Olivier: recueils de généalogies dressées par le pasteur Samuel Olivier, de St-Cierges, mort en 1745, complétées et continuées par son petit-fils Simeon Olivier, mort en 1843 (voir Dictionnaire biographique des Genevois et des Vadois, par A. de Montet volume II p. 254). Ce travail qui comprend trois gros volumes in folio a été acquis par souscription, des descendants du pasteur Olivier, par un certain nombre d'amis de notre histoire. Ces volumes sont déposés chez M. Ch. Aug. Bugnion banquier à Lausanne, l'un des souscripteurs il les tient gracieusement à la disposition des chercheurs.

<sup>3</sup> Le Répertoire Picard. Recueil manuscrit. Archives cantonales. Lausanne.

<sup>4</sup> Mém. et doc. publ. par la Soc. d'hist. de la Suisse romande, T. XXVIII page 338.

cés? Olivier eût-il omis cette charge? Comme dans son arbre il ne donne point de dates pour Jean et ses enfants, François et Antheina, nous serions tentés de supposer un Jean (II), fils de Jean (I) et père des dits; mais c'est une pure hypothèse.

Reprendons maintenant avec plus de détails la généalogie de la famille Laurent.

*Jean* fut (d'après Olivier) père de François et d'Antheina, laquelle épousa honorable François Guibaud, citoyen et marchand de Lausanne; François fut présent à ce mariage.

*François* eut deux enfants, Antoine et Pierre; ce dernier est nommé dans des reconnaissances de l'an 1577, signées F. Richard de Lutry.

*Antoine*, mort le 11 novembre 1569, avait épousé Jaquémaz Clavel (morte le 27 avril 1589). De ce mariage naquirent huit enfants: Abel dont il sera parlé ci-dessous; David, né le vendredi 10 février 1553, mort le 26 août 1587; Suzanne, née le samedi 1<sup>er</sup> janvier 1553<sup>1</sup>, morte le 26 août 1587; Marie, née le 15 mars 1563, morte de la peste le 15 janvier 1580; Etiennaz, née le 11 août 1565, morte de fièvre pestilentielle le 24 mars 1567; Benoite, née le vendredi 20 avril 1568, morte de peste le 15 juin 1577; Elie, né le 19 septembre 1556, mort le 11 mars 1557; Daniel, né à la St-Barthélemy de l'an 1560, mort le samedi 13 avril 1564.

*Abel*, né le lundi 6 juin 1552, notaire et conseiller de Lausanne, épousa Bernardine, sœur de Pierre Olivey (grand-père du généalogiste Olivier) de St-Cierge vers Moudon. Il donna quittance du reste de la dot de sa femme à ses beaux-frères, Benoît, André, Georges et Pierre Olivey, le 12 janvier 1601. Il testa le 29 novembre 1619 et mourut le vendredi 24 décembre 1619.

Dans les Manuaux du Conseil de Lausanne nous trouvons: 1568. 15 octobre. Egrege Abel Laurent fils de feuz noble Anthoenne Laurent citoien de Lausanne, par mes très honorés S<sup>rs</sup> a esté constitué notaire juré rièr leur ville, seigneurie et jurisdiction, lequel a presté le sérément de bien, fidellement exercer l'art notarial et que dépend d'icelluy et soubz les conditions portées par sa lettre de constitution. A payé dix fl. pour le droit de Messieurs. Aussi a presté serement de l'office de substitué de secrétaire de la cour ordinaire. (Note de Mr. B. Dumur).

1589. 6. février. Noble Abel Laurent tuteur de l'enfant de feuz Pierre Gilliard. (Note de Mr. B. Dumur).

Abel eut six enfants: Suzanne, née le 17 septembre 1590 et dont le testament fut homologué le 6 juillet 1647 (d'après les Manuaux). Judith, née le mercredi 6 juillet 1595, morte le mardi 28 septembre 1665; elle avait épousé Antoine Joly notaire de Cully.

Lors de l'homologation du testament de noble Suzanne Laurent, damoiselle Judith Laurent proteste (Man. du 6 juillet 1647).

<sup>1</sup> Si le 1<sup>er</sup> janvier 1553 est un samedi, le 10 février ne saurait être un vendredi: il doit y avoir ici une erreur.

Continuant l'énumération des enfants d'Abel, nous avons : Charles, dont il sera question ci-dessous ; Marie, née le mercredi 11 octobre 1598, morte le lundi 11 octobre 1613 ; Jeanne, née le mardi 26 mars 1605 (eut 400 fl. de dot et avait été instituée héritière par le testament de noble Suzanne Laurent), morte le mardi 5 octobre 1669 ; Pierre, né le mardi 24 janvier 1601, eut sa part des biens selon les partages du 1<sup>er</sup> mai 1623. (Le 31 juillet 1628, le Conseil lui accorde une attestation de son extraction et origine. (Note de Mr. B. Dumur).

*Charles*, né le dimanche 5 mars 1592 fut conseiller et hospitalier à Lausanne. Habile sculpteur, il fit le chapiteau de la chaire du Grand Temple de Lausanne. Fut en France en 1609. Il épousa hon. Elisabeth Lionnaz, laquelle mourut le 15 octobre 1669. Il mourut le jeudi 6 octobre 1642.

*Abraham*, né le vendredi 29 mai 1640 eut trois femmes dont Olivier n'indique pas les noms. Il alla demeurer hors du Pays de Vaud. Les Manuaux du Conseil, en date du 8 octobre 1667, portent ce qui suit: «Noble *Abraham Laurent* requérant d'estre establi en la chambre des Srs 200 en la place de noble *Benjamin Laurent*, son frère, dès quelque temps hors du pays qu'il asséroit estre mort, escondut». (Note de Mr. B. Dumur). Les Manuaux du 28 février 1708 le mentionnent encore: «Mr. le procureur des pauvres escrira à *Abraham Laurent* de ne revenir pas au pays pour appréhender l'héritage de son frère puisqu'il consiste en fort peu de chose». (Note de Mr. B. Dumur). *Abraham* laissa un fils, *Jean*, lequel en 1699 demeurait à Neuchâtel, et une fille (Manuaux, 1711, 15 janvier).

*Jean* est non seulement le dernier des nobles Laurent que porte l'arbre généalogique d'Olivier, mais c'est le dernier dont les manuaux fassent mention. A juger d'après les extraits qui suivent Jean et sa sœur étaient tombés dans la misère :

1708. 28 février. Mr. le procureur des pauvres distribuera à Jean et Salomé (sa femme) Laurent de l'argent qu'il a entre les mains selon sa prudence pour les assister.

1708. 5 juin. Mr. le procureur des pauvres fera faire à noble Jean Laurent du linge en sorte qu'il ait six chemises et six cravates, Mr. le receveur aura

<sup>1</sup> Manuaux du C. de Lausanne 1666 8 mai. A noble Benjamin Laurent attestation de son lieu et origine, et *pro viatico* dix florins. D'ailleurs le secrétaire lui expédiera copie bien signée et en due forme de la lettre de noblesse de ses prédécesseurs. (Note de Mr. B. Dumur).

soin des vignes d'Abraham Laurent et en fera publier les prises avec les vignes des pauvres.

1711. 15 janvier. On surçoit la vente des vignes de noble Abraham Lorent de 15 jours pendant quel temps la demoiselle Lorent fille du dit Abraham Laurent pourra chercher les moyens de payer les hypothèques . . . . ne trouvant pas qu'elle ait raison de charger l'héritier de noble Benjamin Laurent de ces dettes. On lui laisse le droit de rechercher les autres biens de Judith Laurent s'il en a.

1714. 4 décembre. On permet à noble Jean Laurent et à sa femme de tenir une rôtisserie et vendre du pain à la Cité, moyennant que Mr. le banderet de la Cité trouve qu'il n'y ait point de danger de feu. (Note de Mr. B. Dumur).

\* \* \*



fig. 21

Ce que devint le diplôme délivré à Jean Laurent par l'empereur Sigismond, un dernier extrait des manuaux nous l'apprend :

1708. 24 janvier. Le Sr Benjamin Rossier héritier de feu noble Benjamin Laurent a remis à Mr. le banderet de la Palud la lettre de noblesse de Laurent qui luy en a donné un receu et l'a remise aujourd'huy en conseil pour estre conservé pour les Laurent. (Note de Mr. B. Dumur).

Les armes des Laurent se voient encore à Cully, elles sont peintes sur la paroi d'une pièce de l'étage supérieur de la maison portant le N° 54 de la rue St-Antoine<sup>1</sup> et accompagnent un écu *parti*, *au premier de sinople à la*

<sup>1</sup> Sur le plan Graffenried de 1710 (Archives de Cully) cette maison est propriété d'une Dame Dumur; elle a appartenu depuis à la famille Gorgeat. Actuellement elle est à Mr. P. von Arx (communication de Mr. H. Voruz inst. : à Riez).

*demi fleur de lys d'argent, au second de sinople à trois bandes d'argent, le tout abaissé sous un chef de ....; cimier une fleur de lys de .... (fig. 21).*

D'après les initiales I. L. qui chargent l'écu des Laurent nous inclinons à y voir les armes de Judith Laurent, fille d'Abel, et femme d'Antoine Joly, notaire de Cully. Cette peinture fut peut-être exécutée à l'occasion de leur mariage, en tout cas postérieurement au reste de la décoration qui porte la date 1594; elle nous donnerait, si notre hypothèse se vérifiait, des armes omises par l'Armorial de Mandrot: nous n'y trouvons en effet sous le nom de Joly que des Joly de Nyon dont les armes n'ont aucun rapport avec celles que nous reproduisons.

En terminant nous tenons à exprimer à Mr. Benjamin Dumur, ancien président du Tribunal de district de Lausanne, toute notre reconnaissance pour l'obligeance avec laquelle il a mis à notre disposition ses extraits des Manuaux du Conseil de Lausanne. Nous adressons également nos remerciements à Mr. Frédéric Dubois qui a exécuté le relevé des armoiries ci-dessus et nous a fourni d'utiles renseignements.

---

## Fribourg et le butin de Bourgogne.

### Notes héraldiques.

Nous donnons ici quelques notes extraites d'une chronique manuscrite conservée aux archives de l'Evêché à Fribourg<sup>1</sup>. Ces notes ont fait l'objet d'une intéressante communication de la part de M. Max de Techtermann à la Société d'histoire du canton de Fribourg<sup>2</sup>.

*Habits de chœur à St-Nicolas.* «En 1584, on répara les 4 habits de chœur que l'on a du duc de Bourgogne. Il en coûta 50 écus à 25 batz de Constance l'écu, ce qui fut compté pour 300 livres. — Je pense que ces 4 habits étaient la chape et les deux tuniques que nous voyons toutes les années à la procession, le jour de la bataille de Morat et de Grandson, et que la 4<sup>me</sup> aura été la chasuble qui, ayant beaucoup plus servi que les autres, sera entièrement usée».

---

<sup>1</sup> Ce volumineux manuscrit, qui porte au dos le titre de *chronique fribourgeoise* renferme pêle-mêle une foule de notes, documents, vieux comptes, récits et chroniques sur toute espèce de sujets, copiés ou rédigés par divers auteurs qui paraissent les avoir tirées, du moins pour la plupart, des archives d'Etat de Fribourg. Ces auteurs y ont aussi inséré beaucoup de souvenirs personnels qui présentent un certain intérêt. Les notes reproduites ci-dessus sont comme perdues dans un grand cahier intercalé au folio 190 de la chronique. Ce cahier a pour titre: *Extrait du rôle de la taille ou contribution imposée l'année 1555 sur tout le canton pour l'acquisition du comté de Gruyère.... 1770*, voir surtout les folios 22, 23 et 24 de ce cahier. Nous en devons la copie à M. l'abbé Fr. Ducrest.

<sup>2</sup> Séance du jeudi ajouter 12 novembre 1903.